



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUIDE

SUR LES PREMIERES AFFECTATIONS DES AGENTS ADMINISTRATIFS STAGIAIRES DES FINANCES PUBLIQUES



Février 2020



**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Ce guide a pour objectif de vous aider à formuler votre demande de première affectation.

Admis(e) au concours commun d'agent administratif des Finances publiques, vous êtes appelé(e) à l'activité au sein des services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Je tiens à vous en féliciter.

Je vous invite à consulter le site www.economie.gouv.fr/recrutement qui présente les missions et les métiers que vous pourrez exercer au sein de la DGFIP. (<https://www.economie.gouv.fr/recrutement/metiers-exerces-dans-ministeres-economiques-et-financiers-categorie-c>). Notre administration a en charge des missions essentielles pour la collectivité nationale et les collectivités locales :

- ◆ **des missions fiscales**, notamment celles de calcul, du recouvrement et du contrôle de l'impôt ;
- ◆ **des missions de gestion publique**, telles que la tenue de la comptabilité, le recouvrement des recettes non fiscales et le paiement des dépenses de l'État ou des collectivités territoriales et des organismes publics, ainsi que la gestion des propriétés de l'État ;
- ◆ **des missions foncières**, comme le calcul des impôts locaux et les formalités d'enregistrement ou de publicité foncière.

Le stage de formation initiale d'une durée de 12 mois sera pour vous l'occasion de mieux découvrir notre direction et de vous former à nos missions.

A l'issue de votre période de stage et si votre manière de servir est satisfaisante, votre titularisation sera prononcée, après avis favorable de la commission administrative paritaire nationale réunie à cet effet.

Dans l'immédiat, le service des ressources humaines de la DGFIP doit fixer le lieu de votre première installation. Dans cette perspective, ce guide doit vous permettre de trouver toutes les informations utiles pour rédiger votre demande de première affectation.

J'appelle votre attention sur la nécessité d'élargir vos souhaits d'affectation à de nombreux départements. En effet, à défaut d'emploi disponible sur les départements demandés, l'administration vous affectera sur d'autres départements que vous n'aurez pas sollicités.

Je vous souhaite une bonne installation dans votre direction d'affectation ainsi qu'une bonne réussite dans votre vie professionnelle.

L'Administrateur des Finances Publiques

Chef du Bureau RH-2A,

Emmanuel GAILLARDON

COMMENT LES AGENTS ADMINISTRATIFS STAGIAIRES SONT-ILS AFFECTES ?

En qualité d'agent administratif des Finances publiques stagiaire, vous serez affecté(e) dans le cadre d'un mouvement national de premières affectations sur :

- une direction territoriale (un département, de façon générale)
- une direction spécialisée (exemples : la Direction des Grandes Entreprises, la Direction des Services Informatiques, la Direction Nationale des Interventions Domaniales...).

Vous participez à un mouvement local de votre direction d'affectation pour obtenir un poste précis.

Vous serez tenu(e) d'exercer vos fonctions au sein de votre premier service d'affectation pendant **une durée minimale de trois ans** avant de pouvoir solliciter une mutation. Ce délai de séjour peut être réduit à un an pour les agents reconnus prioritaires.

Pour déterminer votre affectation, l'administration vous demande de formuler des préférences de département.

Les demandes de tous les stagiaires sont classées en fonction du rang de classement au concours. Les lauréats des deux concours, interne et externe, sont interclassés en accordant une priorité au concours interne.

Votre choix se portera uniquement sur des directions.

Votre vœu comportera l'indication :

- d'une direction territoriale,
- d'une direction spécialisée **et** d'un département.

Vous trouverez dans l'application ADEL (Affectation DGFIP En Ligne) la liste des directions et départements où la DGFIP a des implantations. Cette liste vous permettra de classer vos vœux d'affectation.

 Tous les départements n'accueilleront pas de stagiaires en première affectation.

COMMENT COMPLETER SA DEMANDE DE PREMIERE AFFECTATION ?

1ERE ETAPE : RENSEIGNER SA SITUATION ADMINISTRATIVE DANS ADEL.

The screenshot shows the 'Affectation DGFIP En Ligne' web interface. At the top, there are logos for the French Republic and the Ministry of Public Finance. The main title is 'Affectation DGFIP En Ligne' and the logo for the 'DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES' is displayed. The page is titled 'Identité et situation' and includes a 'Nous contacter' link. Below the title, there are navigation links: '< Retourner au menu d'accueil' and 'Déconnexion'. The user is logged in as 'Vous êtes connecté(e) en tant que'. The form is divided into two main sections: 'Informations Agent' and 'Informations Candidature'. The 'Informations Agent' section includes fields for 'Nom', 'Prénom', 'Département de naissance', 'Date de naissance', 'Adresse' (N° de voie, Code Postal, N° de téléphone), 'Nom d'usage', 'Situation familiale', 'Nombre d'enfants', 'Profession du conjoint', 'Voie ou rue', 'Commune', and 'Adresse mail de contact'. The 'Informations Candidature' section includes a 'Direction de candidature' dropdown menu, a 'Type de concours' section with radio buttons for 'Externe' and 'Interne', and a 'Voir le second formulaire' button. Three callout boxes provide additional information: the first points to the 'Département de naissance' field with the text 'Indiquez le département où vous avez déposé votre dossier d'inscription au concours'; the second points to the 'Situation familiale' dropdown with the text 'Situation familiale à la date d'envoi du dossier.'; the third points to the 'Nombre d'enfants' field with the text 'Enfants à charge à la date d'envoi du dossier* : - moins de 16 ans - moins de 20 ans s'ils sont sans emploi, en apprentissage, en stage de formation professionnelle, étudiants, titulaires de l'allocation spéciale et si leur rémunération est inférieure à 55 % du SMIC mensuel - sans limite d'âge s'ils sont handicapés.'

**Nota bene : la date d'envoi du dossier à l'appui de votre demande de première affectation est la date limite précisée dans le courriel d'appel à l'activité que vous venez de recevoir.*

2EME ETAPE : INDIQUER SI VOUS BENEFICIEZ D'UNE PRIORITE D'AFFECTATION

Sont pris en compte trois types de priorité d'affectation : la priorité pour rapprochement de conjoint ou familial, la priorité liée au handicap et la priorité pour les personnes ayant leur centre d'intérêts matériels et moraux (CIMM) dans un département d'Outre-Mer.

La priorité pour rapprochement de conjoint ou familial

Rapprochement du conjoint, du partenaire de pacs ou du concubin

Vous pouvez bénéficier de cette priorité si votre conjoint, partenaire de pacs ou concubin exerce une activité professionnelle.

Cette priorité sera accordée,

- soit sur le département d'exercice de la profession de votre conjoint, de votre partenaire de pacs ou de votre concubin ;
- soit sur votre département de domicile familial s'il est limitrophe du département d'exercice de la profession de votre conjoint, de votre partenaire de pacs ou de votre concubin.



Vous devez opter pour **l'un ou l'autre de ces deux départements.**

Si vous demandez et obtenez le département de votre domicile familial alors que votre conjoint ne travaille pas dans ce département, vous ne bénéficierez pas au niveau local de la priorité pour rapprochement.

Vous ne pouvez pas bénéficier de cette priorité si votre conjoint, partenaire de pacs ou concubin est :

- ◆ en position de non activité (congé parental, congé de formation professionnelle, disponibilité, etc)
- ◆ à la retraite
- ◆ en congé de fin d'activité
- ◆ détenteur d'une promesse d'embauche
- ◆ en stage de formation ou dans une école.

Rapprochement familial

Il existe deux types de rapprochement familial : le rapprochement d'un soutien de famille et le rapprochement du lieu de résidence des enfants en cas de divorce ou de séparation.

La situation familiale est appréciée à la date limite fixée pour l'envoi du dossier transmis à l'appui de votre demande de première affectation (**date limite précisée dans le courriel d'appel à l'activité que vous venez de recevoir**) et doit être justifiée par les pièces suivantes :

- € copie du livret de famille,
- € toute pièce justifiant de la qualité d'enfant(s) à charge.

Sont considérés comme enfant(s) à charge les enfants :

- de moins de 16 ans,
- de moins de 20 ans s'ils sont sans emploi, en apprentissage, en stage de formation professionnelle, étudiants, titulaires de l'allocation d'éducation spéciale et si leur rémunération est inférieure à 55 % du SMIC mensuel,
- sans limite d'âge, s'ils sont handicapés.

Rapprochement d'un soutien de famille

Vous pouvez bénéficier de cette priorité si :

- vous êtes célibataire, veuf(ve), séparé(e) ou divorcé(e)
- **et**, si vous avez au moins un enfant à charge.

Dès lors, vous pouvez vous rapprocher du département de résidence d'un soutien de famille susceptible de vous apporter une aide matérielle et/ou morale.

Vous pouvez solliciter le rapprochement auprès de vos ascendants (père, mère, grand-père, grand-mère), vos descendants, vos frères ou sœurs, ou encore les ascendants de l'enfant à charge.



Cette priorité concerne le stagiaire qui a besoin du soutien d'un membre de sa famille.

Elle ne s'applique pas à un stagiaire qui est le propre soutien d'un membre de sa famille (exemple : le stagiaire qui souhaite porter soutien à un parent malade ou âgé).

Rapprochement du lieu de résidence des enfants en cas de divorce ou de séparation

Vous pouvez bénéficier de cette priorité si :

- vous êtes divorcé(e) ou séparé(e)

et si vous avez au moins un enfant dont vous n'avez pas la garde exclusive et pour lequel vous avez obtenu un droit de visite ou la garde alternée.

Dès lors, vous pouvez obtenir une priorité sur le département de scolarisation ou de résidence des enfants.



Ces priorités sont accordées par département, **après le mouvement de mutation des agents C titulaires, sous réserve des possibilités de postes offerts par l'administration aux stagiaires pour chaque département.**

Le fait de bénéficier d'une situation prioritaire ne signifie pas que vous serez systématiquement affecté(e) dans le département demandé :

- ◆ soit, parce qu'aucun poste n'est vacant ou ouvert à l'affectation sur le département pour lequel vous bénéficiez d'une priorité,
- ◆ soit, parce que vous pouvez être primé(e) par un autre stagiaire également prioritaire et mieux classé que vous.

Dans ADEL, la rubrique « priorités demandées » est à saisir de la façon qui suit.

Priorités demandées

Je demande le bénéfice des priorités suivantes :

a. Priorité pour rapprochement (un seul choix possible)

Choisissez le type de priorité...
De conjoint(e)
Familial

au département de

b. Pour agent handicapé

c. Affectation dans un DOM

Sélectionnez le type de priorité :

- rapprochement de conjoint, partenaire de pacs ou de concubin
- rapprochement familial (soutien de famille ou du lieu de résidence des enfants en cas de divorce ou de séparation)

Sélectionnez le département demandé.



- ◆ Le vœu prioritaire sollicité génère automatiquement le même vœu en convenance personnelle (sans priorité). Ces vœux sont placés en toute fin de liste de vos vœux. Vous êtes donc invité(e) à bien repositionner ces vœux où vous le souhaitez.
- ◆ En revanche, si vous revenez sur votre vœu prioritaire pour le supprimer, le vœu de convenance personnelle qui est associé sera également supprimé. Il conviendra alors de saisir à nouveau votre vœu de convenance personnelle dans votre liste de vœux.



- ◆ Si vous invoquez une priorité pour rapprochement, vous devez impérativement joindre dans ADEL les pièces justificatives énumérées ci-après.
- ◆ **Si vous ne produisez pas ces documents, le bénéfice de la priorité vous sera refusé.**
- ◆ **Si les justificatifs ne sont pas valides, vous ne pourrez bénéficier d'aucune priorité d'affectation.**

Les pièces justificatives doivent être produites via l'application ADEL, sous format PDF ou JPG.

Comment joindre des pièces justificatives dans ADEL

Documents à fournir

Parcourir... Joindre ce document (Limite de poids par document : 5Mo)

Documents chargés

N°	Nom du document	Date de chargement

La liste des documents à fournir est indiquée dans le guide utilisateur (cliquez sur ce lien pour y accéder)

Sélectionnez, sur votre ordinateur, le fichier à joindre.

Validez l'envoi du fichier.

Enregistrer le formulaire et passer à la liste de vœux

Liste des pièces justificatives à fournir pour la priorité pour rapprochement

	Situation familiale	Travail du conjoint	Domicile commun	Domicile d'un soutien de famille	Résidence des enfants
Je suis marié(e) et demande un rapprochement					
de conjoint	X	X			
du lieu de résidence des enfants (à la charge de l'ex conjoint)	X				X
Je suis pacsé(e) ou en concubinage et demande un rapprochement					
de partenaire de pacs, ou de concubin	X	X	X		
du lieu de résidence des enfants (enfants à la charge de l'ex conjoint)	X				X
Je suis divorcé(e), séparé(e), célibataire ou veuf(ve) avec enfant(s) à charge et demande un rapprochement					
d'un soutien de famille (enfant(s) à ma charge)	X			X	
du lieu de résidence des enfants (enfants à la charge de l'ex conjoint)	X				X
Nature des justificatifs à fournir					
	<p>Copie du livret de famille</p> <p>Si nécessaire : Extrait de jugement de divorce ou de garde (avec le détail des modalités de garde ou du droit de visite)</p> <p>A défaut : tout autre justificatif (convention d'autorité parentale, certificat de scolarité...) Convention unilatérale de divorce (fixant la résidence des enfants, dans l'attente du jugement)</p>	<p>Attestation d'emploi</p> <p>Ou Fiche de paye du conjoint</p> <p>(document récent, moins de 3 mois, faisant figurer le département d'exercice de la profession)</p> <p>Extrait Kbis (dans le cas d'une activité indépendante)</p>	<p>Selon la situation</p> <p>Avis d'imposition commun récent</p> <p>Deux avis d'imposition respectifs (mêmes années et adresses)</p> <p>Deux pièces récentes prouvant que les charges du foyer sont assurées conjointement. <i>(Deux pièces, aux deux noms, ou deux pièces au nom du lauréat, et deux pièces au nom de l'autre, à la même adresse et même période)</i></p>	<p>Attestation de résidence de la personne apportant son soutien</p> <p>(exemples : facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, interne, taxe d'habitation, bail, quittance...)</p> <p>Attestation du soutien de famille précisant qu'il peut apporter son soutien</p> <p>Copie du livret de famille justifiant le lien familial avec le soutien</p>	<p>Attestation du lieu de scolarisation des enfants (<i>certificat de scolarité pour l'année en cours</i>)</p>

Situations particulières

Votre conjoint, partenaire de pacs ou concubin travaille à la DGFIP.

Pour obtenir un rapprochement de conjoint travaillant à la DGFIP, vous devez indiquer son grade et son identifiant DGFIP dans la cellule « profession du conjoint » **et** justifier de votre situation familiale.

Informations Agent

Civilité *	<input type="text"/>				
Nom *	<input type="text"/>				
Nom d'usage	<input type="text"/>				
Prénom *	<input type="text"/>				
Situation familiale *	<input type="text"/>	Profession du conjoint	<input type="text"/>	Nb.d'enfants *	<input type="text"/>
Date de naissance *	<input type="text"/>	Département de naissance	01 - Ain		
Adresse					
	Voie ou rue *	<input type="text"/>			
N° de voie	<input type="text"/>	Code Postal *	<input type="text"/>	Commune *	<input type="text"/>
Contact					
	N° de téléphone *	<input type="text"/>	Adresse mail de contact	<input type="text"/>	

Votre conjoint, partenaire de pacs ou concubin est à la recherche d'un emploi.

Vous devez produire :

- un document justifiant de son inscription au Pôle Emploi du département d'exercice du dernier emploi (attestation ou récépissé),
- un document attestant d'une période d'emploi dans ce même département datant de moins d'une année par rapport à la date limite fixée pour le retour des demandes de première affectation.

Situation particulière de la région Ile-de-France (RIF)

La priorité pour rapprochement de conjoint peut s'exercer sur le département de domicile, même s'il n'est pas limitrophe du département d'exercice de la profession du conjoint, partenaire de pacs ou concubin, **à condition** qu'il soit lui-même situé en RIF.

Par exemple, un lauréat dont le conjoint, partenaire de pacs ou concubin, exerce son activité professionnelle dans l'Essonne et dont le domicile familial est situé dans la Seine-Saint-Denis peut opter pour l'un ou l'autre de ces deux départements au titre du rapprochement, bien que non limitrophes.

La priorité liée au handicap

Pour bénéficier de cette priorité, vous devez être titulaire de la **carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) comportant la mention «invalidité»**.

Vous pouvez également bénéficier de la priorité handicap, si l'un de vos enfants possède ces mêmes pièces.

◆ **Si vous êtes vous-même handicapé(e)**

Vous bénéficiez d'une priorité qui s'applique à un seul département.

Vous devez justifier d'un lien familial ou médical avec le département- demandé-

Justificatifs : copie de votre carte d'invalidité ou de votre carte mobilité inclusion (CMI) **comportant la mention «invalidité»** et toute pièce justifiant le lien familial ou médical.

◆ **Si vous avez un enfant atteint d'un handicap**

Vous bénéficiez d'une priorité qui s'applique à un département qui comporte un établissement d'assistance médicale ou éducative approprié.

Justificatifs : copie de la carte d'invalidité ou de la CMI de votre enfant **comportant la mention «invalidité»** ainsi qu'une attestation d'inscription dans l'établissement d'assistance médicale ou éducative qui accueille votre enfant.



Cette priorité permet une affectation sur le département sollicité même en l'absence de vacance d'emploi.

Comment sélectionner la priorité liée au handicap dans ADEL ?

Priorités demandées

Je demande le bénéfice des priorités suivantes :

a. Priorité pour rapprochement (un seul choix possible)

Choisissez le type de priorité... ▼ au département de ▼

b. Pour agent handicapé ou enfant handicapé



c. Affectation dans un DOM

Cochez la case adaptée dans le menu « priorités demandées » et sélectionnez le département souhaité
Votre vœu prioritaire sera ajouté automatiquement dans votre liste de vœux.

La priorité Outre-Mer

Une priorité est accordée aux agents de catégorie C justifiant du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM) dans un DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion).

Le lauréat doit justifier de **deux critères parmi les cinq** suivants afin que l'administration puisse considérer qu'il possède des attaches familiales et matérielles dans le DOM sollicité :

- **le lieu de naissance** de l'agent ou de son conjoint, partenaire de pacs ou concubin.

Justificatif : copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité.

- **le domicile de l'agent**, l'agent devant justifier de l'établissement de son domicile dans le DOM concerné avant son entrée à la DGFIP.

Justificatif : copie d'un justificatif de domicile (avis d'imposition, facture d'électricité, contrat de bail, etc).

- **l'assujettissement à la taxe d'habitation** de l'agent ou de son conjoint, partenaire de pacs ou concubin depuis au moins trois ans.

Justificatifs : trois derniers avis de taxe d'habitation.

- **le lieu de scolarité ou d'études**, le lauréat ayant suivi, à partir de l'âge de six ans, au moins cinq ans de scolarité et/ou études supérieures.

Justificatifs : certificats de scolarité ou bulletins scolaires attestant du suivi de la scolarité ou des études.

- **le domicile d'un parent proche** de l'agent ou de son conjoint, partenaire de pacs ou concubin : père, mère, grands-parents, enfant.

Justificatifs : copie du livret de famille et copie d'un justificatif de domicile (exemples : contrat de bail, avis de taxes d'habitation ou foncière).

Le lauréat qui remplit au moins deux critères sur les cinq et qui produit les pièces justificatives requises voit sa demande de priorité examinée sur le département concerné.



En raison du nombre important de titulaires restant en attente de mutation pour l'un des cinq départements d'Outre-mer, il n'existe pas ou très peu de possibilités de première affectation de stagiaires sur ces départements.

Lors de l'élaboration du mouvement de première affectation, **s'il existe des possibilités d'affectation dans les DOM**, les demandes prioritaires exprimées au titre du rapprochement et les demandes prioritaires exprimées au titre de la priorité Outre-Mer seront classées entre elles pour un même département, en fonction du rang de classement, et seront intégralement examinées avant celles des non prioritaires.

Comment sélectionner la priorité Outre-Mer dans ADEL ?

Cochez la case adaptée dans le menu « priorités demandées ».

Votre vœu prioritaire sera ajouté automatiquement dans votre liste de vœux.

Priorités demandées

Je demande le bénéfice des priorités suivantes :

a. Priorité pour rapprochement (un seul choix possible)

Choisissez le type de priorité... au département de

b. Pour agent handicapé ou enfant handicapé

c. Affectation dans un DOM

COMMENT REDIGER LA LISTE DE VOEUX D'AFFECTION ?

REDIGER LA DEMANDE A PARTIR D'ADEL

Il n'existe pas de liste de postes vacants, car les postes disponibles sont déterminés à l'issue du mouvement de mutations des agents titulaires.

La **carte des premières affectations réalisées en juin 2019 par direction** figure en dernière page du guide. Cette carte n'a qu'une valeur indicative, elle évolue chaque année.

L'affectation nationale est prononcée en fonction de vos vœux exprimés dans la demande de première affectation et d'une situation prioritaire, le cas échéant (Cf. *supra*).

>> Vos vœux doivent être classés par **ordre de préférence (vœu 1 correspondant à votre 1er choix, puis vœu 2 correspondant à votre 2ème choix, etc)**.

>> L'application ADEL **enregistre automatiquement** toutes les modifications effectuées sur votre liste de vœux. Vous n'avez aucune manipulation à faire pour sauvegarder votre liste.

>> **Une fois que vous avez « validé vos vœux »** (bouton à cet effet), **il n'est plus possible de les modifier**.

>> **A l'issue de la validation définitive de votre demande de première affectation, enregistrez cette demande afin d'en conserver une trace ou un exemplaire.**

>> Les listes de vœux sont étudiées par le bureau RH-2A ligne par ligne. Aussi, dès que l'un de vos choix correspond à l'un des postes proposés au mouvement de première affectation et qu'il n'a pas été attribué à un lauréat mieux classé que vous, il vous est attribué.



Si vous n'avez pas suffisamment étendu vos vœux d'affectation, vous prenez le risque d'être affecté(e) sur une direction non sollicitée.

La grande majorité des postes à pourvoir est située en région Ile-de-France. Dès lors, même s'ils ne figurent pas dans votre liste de vœux, vous êtes susceptible d'y être affecté(e).

Pour éviter d'être affecté(e) sur une direction non demandée, il vous est donc fortement conseillé d'élargir géographiquement vos vœux d'affectation.

Vous êtes également invité(e) à formuler des vœux en Ile-de-France sur les directions qui répondent le mieux à vos aspirations.

Comment formuler ses vœux dans ADEL ?

Vous pouvez choisir un vœu de deux manières :
 - en sélectionnant un département, puis une direction
 - en sélectionnant une direction, puis un département

Une fois les sélections effectuées, appuyez sur le bouton '+' pour ajouter le vœu à la fin de votre liste.

Utilisez les flèches pour monter ou descendre le vœu sélectionné (surligné en gris dans la liste)

Pour insérer le vœu sélectionné à un rang précis de la liste, saisissez le rang désiré dans la cellule, puis cliquez sur le bouton 'cible'

Vœux d'affectation

[< Retourner au menu d'accueil](#)

Vous êtes connecté(e) en tant que

Liste de vœux d'affectation

Choisissez un département Puis choisissez une résidence +

Ou choisissez une direction Puis choisissez une résidence +

(Chaque ajout/modification de cette liste est immédiatement transmise au serveur)

Rang	Direction		
1	DDFIP SEINE-ST-DENIS	SEINE SAINT DENIS	Suppr.
2	DDFIP SEINE-ST-DENIS	RAPP	Suppr.
3	DRFIP PARIS (750)	PARIS	Suppr.
4	DNEF	PARIS	Suppr.
5	DISI ILE DE FRANCE	PARIS	Suppr.
6	DDFIP SEINE&MARNE	SEINE-ET-MARNE	Suppr.
7	DISI ILE DE FRANCE	SEINE ET MARNE	Suppr.
8	DDFIP VAL D'OISE	VAL D'OISE	Suppr.
9	DDFIP YVELINES	YVELINES	Suppr.
10	DDFIP YVELINES	YVELINES	Suppr.
11	DDFIP HTS-DE-SEINE	HAUTS DE SEINE	Suppr.
12	DRFIP ILLE ET VIL.	ILLE-ET-VILAINE	Suppr.
13	DDFIP MORBIHAN	MORBIHAN	Suppr.
14	DDFIP COTES ARMOR	COTES D'ARMOR	Suppr.
15	DDFIP MAYENNE	MAYENNE	Suppr.
16	DDFIP AUDE	AUDE	Suppr.
17	DDFIP HERAULT	HERAULT	Suppr.

Lorsque vous validez la liste de vœux, vous ne pouvez plus la modifier.

Avant validation définitive, votre liste de vœux est sauvegardée dès que vous effectuez une modification (ajout, déplacement ou suppression de vœu).

Sélectionnez autant de vœux que vous le souhaitez, dans l'ordre décroissant des préférences (vœu 1 correspondant à votre premier choix, puis vœu 2 correspondant à votre 2ème choix, etc...)
Il est vivement conseillé d'indiquer des directions d'Ile-de-France dans votre liste de vœux, la majorité des postes se situant dans cette région.

✓ Valider la liste de vœux

FAIRE UNE DEMANDE LIEE

Il est possible de faire une demande liée avec un autre lauréat de la même promotion, appelé à l'activité à la même date au sein de la DGFIP, dans le but d'obtenir la même affectation.

Pour ce faire, vous devez cocher la case correspondante dans l'application ADEL et établir la même liste de vœux géographiques, formulés dans le même ordre.

Demande liée (avec un autre lauréat appelé à la même date)

N° d'inscription du lauréat à relier

EST-IL POSSIBLE DE DIFFERER SON INSTALLATION A LA DGFIP ?

Un sursis d'installation peut vous être accordé (dans la limite d'une année au maximum) si vous n'êtes pas en mesure de prendre vos fonctions à la date fixée par l'administration, dès lors que vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- **vous avez entrepris une année d'études afin de terminer un cycle en cours** (avant d'avoir connaissance de votre admission au concours) et la date de l'examen qui la sanctionne est postérieure à celle de votre prise de fonctions ;
- **vous êtes en congé maternité** ou en **congé parental** ;
- **vous avez un contrat de travail pour lequel votre délai de préavis ne peut pas être respecté** entre la date de réception du courriel d'appel à l'activité et votre date d'installation à la DGFIP.

Vous devez solliciter ce sursis, dans les meilleurs délais, à l'adresse courriel suivante : bureau.rh2a-pole-c-affectation@dgfip.finances.gouv.fr

A défaut d'avis favorable, vous devrez prendre vos fonctions le 18 mai 2020.



Votre demande de sursis d'installation doit impérativement être accompagnée des **pièces justifiant de votre situation** (certificat de scolarité, contrat de travail...).

L'obtention d'un sursis d'installation n'a **aucune incidence sur votre demande de première affectation** qui sera traitée dans les mêmes conditions que les demandes des autres lauréats.

Si votre demande de sursis d'installation est acceptée, vous devrez alors rejoindre directement votre direction d'affectation à **l'issue du sursis** qui vous aura été octroyé.

Vous serez convoqué(e) à une session de formation ultérieure par l'Ecole nationale des finances publiques (ENFiP).

Précision ; le délai de séjour de trois ans qui s'applique aux premières affectations commencera à courir le jour de votre installation effective dans la direction d'affectation (après le terme du sursis dont vous avez bénéficié le cas échéant).

QUELLES SONT LES DATES CLES DE LA CAMPAGNE DES PREMIERES AFFECTATIONS ?

Le mouvement des premières affectations sera publié le 5 mai 2020.

Vous serez destinataire d'une **notification d'affectation** sur votre adresse courriel au moment de la publication du mouvement de première affectation.

Votre affectation précise sur un service vous sera attribuée ultérieurement par votre direction d'affectation dans le cadre du mouvement local. A ce titre, vous serez invité(e) par votre direction locale à formuler des vœux d'affectation après votre entrée à l'ENFIP.

Chaque direction organise ce mouvement en fonction de son propre calendrier (courant juin).

QUELS SONT VOS DIFFERENTS INTERLOCUTEURS ?

LE BUREAU RH-2A (administration centrale)

Pour toute question relative à l'élaboration de votre demande de vœux dans ADEL, vous pouvez prendre l'attache des gestionnaires du bureau RH-2A dont les coordonnées sont les suivantes :

- **Téléphone** unique : 01.53.18.04.44
- **Adresse de messagerie** : bureau.rh2a-pole-c-affectation@dgfip.finances.gouv.fr

VOTRE DIRECTION DE DOMICILE

Si vous souhaitez vous faire aider lors de la **rédaction de votre demande de première affectation**, vous avez la possibilité de contacter la division des ressources humaines de la direction des Finances publiques de votre domicile ou bien encore la direction des Finances publiques la plus proche (liste disponible dans ADEL).

Votre direction de domicile vous invitera à vous présenter à **l'examen médical réglementaire**, dont les résultats doivent être impérativement connus avant votre prise de fonctions le 18 mai 2020.



Il sera procédé à la **radiation de la liste** du concours commun C des lauréats qui n'auront pas justifié des conditions à concourir au plus tard le 18 mai 2020.

Votre direction de domicile **vous enverra un dossier de prise en charge administrative et comptable**, à votre domicile, à compléter et à lui renvoyer dans les meilleurs délais pour assurer le paiement de votre premier traitement dès le mois de mai 2020. Vous pourrez les contacter pour toute demande d'explication ou besoin d'aide.

Vous pourrez également contacter votre direction de domicile **pour connaître votre direction d'affectation à la date de publication du mouvement**.

L'ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES (ENFIP)

- vérifie les dossiers d'admission des lauréats,
- vous adresse, à la mi mars, le livret d'accueil dans lequel vous disposerez de toutes les informations utiles au déroulement de votre scolarité (date de début de la formation, établissements de formation..),
- **vous affecte dans l'un des établissements de formation pour votre formation initiale**,
- vous convoque à la session de formation initiale en vous indiquant la date et le lieu précis.

VOTRE DIRECTION D'AFFECTION

Dès votre prise de fonction, vous êtes rémunéré(e) par votre direction d'affectation.

Pendant votre formation à l'ENFIP, vous êtes rattaché(e) administrativement à votre direction d'affectation.

D'un point de vue réglementaire, les agents en formation initiale sont éligibles au versement d'indemnités de stage qui sont payées par la direction d'affectation. Dans ces conditions, vous êtes invité(e), dès la publication du mouvement, à vous rapprocher du service des ressources humaines de votre direction d'affectation pour toutes questions relatives à votre traitement et à vos demandes de remboursement de frais.

Votre direction d'affectation pourra répondre également aux demandes d'avances sur traitement dont les modalités de versement vous seront précisées. Enfin, vous pourrez prendre l'attache de votre direction d'affectation si vous avez besoin d'aide en termes de logement.

QUELLES SONT LES ORGANISATIONS SYNDICALES A LA DGFIP ?

Organisation	Adresse	Téléphone
Solidaires Finances Publiques	80-82, rue de Montreuil 75011 PARIS	01.44.64.64.44
CGT Finances Publiques	263, rue de Paris Case 450 93514 MONTREUIL Cédex	01.55.82.80.80
Force Ouvrière DGFIP	45-47 rue des petites Ecuries 75484 Paris Cedex 10	01.47.70.91.69
CFDT Finances Publiques / CFTC	<u>CFDT</u> : 51, avenue Simon Bolivar 75940 PARIS CEDEX 19	01.56.41.55.30
	<u>CFTC</u> : 6, rue Louise Weiss Pièce 2197 Bât Turgot 75013 PARIS	01.44.97.32.70
Confédération générale des cadres CGC -DGFIP / UNSA Finances Publiques	<u>CGC</u> : 86, allée de Bercy 175 R – Bât Turgot 75012 PARIS	01.53.18.01.73
	<u>UNSA</u> : 139, rue de Bercy V0071 Sud 1- Bât Vauban 75012 PARIS	01.44.97.33.41